

# FEUX DE CHAMPS PRÉVENIR ET PROTÉGER

## PRÉPARER LA MOISSON



### DISPOSER D'UN TÉLÉPHONE

pour composer le 18 ou le 112 en cas de départ de feu.



### AVOIR UN OUTIL DE TRAVAIL DU SOL ET UNE TONNE À EAU

à proximité de la parcelle.



### S'ASSURER DU BON ÉTAT DE MARCHÉ DES MATÉRIELS

(contrôles, graissage, dépoussiérage).



### S'ÉQUIPER D'UN EXTINCTEUR

par engin agricole (ou s'équiper d'extincteurs à poudre pour le matériel et d'extincteurs à eau pour la culture).



### FAIRE UN REPÉRAGE DANS LA PARCELLE

pour éviter les chocs avec les pierres et autres matériaux pouvant générer des étincelles.

## RÉAGIR EN CAS DE DÉBUT D'INCENDIE



### ALERTER LES SECOURS AU 18 OU 112

Et indiquer précisément

- l'adresse (coordonnées GPS),
- ce qui a pris feu (type de récolte, engin agricole),
- les surfaces brûlées et menacées ainsi que la longueur estimée du front de flamme,
- les actions mises en œuvre,
- les points d'eau à proximité (poteau, étang, mare, rivière, ...).



### TENTER DE LIMITER LA PROPAGATION DU FEU

en attendant l'arrivée des secours, par la création de coupe-feu et l'arrosage, tout en veillant à assurer votre propre sécurité.



### SE TENIR EN DEHORS DES FUMÉES



### RESTER À UNE DISTANCE RAISONNABLE DES FLAMMES

(minimum 10 m).



### ACCUEILLIR ET GUIDER LES SECOURS

au besoin, envoyer une personne attendre les sapeurs-pompiers depuis la route principale.



### SE COORDONNER AVEC LE RESPONSABLE DES SECOURS

pour produire une action commune efficace, en toute sécurité, en suivant l'ordre de priorité des sapeurs-pompiers :

- protéger et secourir les personnes,
- protéger les biens (habitations, bâtiments, hangars, engins),
- éviter la perte d'exploitation, de cultures.